



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Méthodes du CNAPS

Question écrite n° 38378

Texte de la question

M. Christophe Blanchet interroge M. le ministre de l'intérieur sur les activités et les méthodes du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS). Alors que cet établissement public administratif est chargé de nombreuses responsabilités relatives à l'exercice de la sécurité par les acteurs de la sécurité privée, plusieurs observations à son sujet faisant état de dysfonctionnements ont été portées à la connaissance de M. le député. Alors que la Cour des comptes avait pointé du doigt plusieurs incohérences dans le fonctionnement de cet organisme en 2018, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour rationaliser et professionnaliser le secteur et les méthodes de la sécurité privée.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Blanchet](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38378

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3409

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)